



Semaine du 7 au 13 mai 2007 n° **170**

Sommaire

Édito : social en jeu

- **Technocentre Renault : le suicide d'Antonio B. reconnu comme accident du travail**
- **Nexter (ex-Giat) : les négociations salariales en panne de propositions acceptables**
- **Conditions de travail : menaces et agressions verbales subies par un salarié sur quatre en contact avec le public**
- **Frontière : bienvenue à Sarkoland**
- **Seniors : pour ceux qui veulent travailler au-delà de 60 ans**
- **Allemagne : + 4,1 % pour les métallos**
- **Nokia Siemens Networks : suppression de 9 000 emplois, dont un tiers en Allemagne**

Édito

Social en jeu

Afin d'être si largement élu avec les voix du Front National et l'onction des milieux d'affaires, Nicolas Sarkozy s'est forgée l'image d'un homme pressé quitte à être brutal. Il s'est imposé comme l'homme « *qui fait ce qu'il dit* ». Justement, cette perspective n'est pas forcément rassurante car le nouveau président a clairement indiqué qu'il se donnerait les moyens d'engager très vite une série de réformes dont la teneur est très inquiétante. Son possible Premier ministre, François Fillon, avait précisé le 30 avril dans les Échos que les réformes seraient applicables dès l'été. Sarkozy devrait fixer la méthode et le calendrier de son train de réformes après une rencontre avec les organisations syndicales et patronales, mais avant même que la nouvelle Assemblée soit élue, le nouveau gouvernement préparera une série de textes soumis au Parlement. Au menu, l'instauration d'un service minimum en cas de grève, mais surtout des dispositions qui viendront limiter le droit individuel du salarié à faire grève (obligation de se déclarer en grève 48 heures à l'avance, grève soumise au vote au-delà du huitième jour dans l'entreprise ce qui interdit de fait les grèves de secteurs ou de services). Concrètement,



il faut imaginer que les grèves telles que celles de PSA Aulnay sur les salaires ou Airbus sur la prime de participation seraient illégales. Deuxième front de cette guerre éclair, la libération des heures supplémentaires. Nicolas Sarkozy prétend permettre aux Français de travailler plus pour gagner plus en exonérant de cotisations sociales et d'impôt les heures supplémentaires. Cette mesure risque d'avoir un effet négatif en terme d'emploi puisqu'elle encourage les employeurs à recourir aux « heures sup » plutôt qu'à embaucher. Quant aux salariés les plus modestes, ceux qui ne paient pas l'impôt (50 % des foyers fiscaux en sont exonérés), la défiscalisation devrait avoir un effet nul. Elle aura un impact fort sur les recettes de la Sécurité sociale, déjà fragilisées par le chômage et une trop faible croissance. En clair, elle est un cadeau pour les entreprises qui paieront donc moins cher les heures dont elles auront l'entière maîtrise. Autre cadeau, le passage de 60 % à 50 % du bouclier fiscal mis en place par le gouvernement Villepin au bénéfice des ménages les plus fortunés. Concrètement, la somme des impôts, taxes d'habitation et foncière de la résidence principale et de l'ISF ne devrait pas dépasser 50 % du revenu perçu. Mesure très efficace contre la fuite des cerveaux, puisque Johnny Halliday a déjà annoncé son retour. Symboliquement forte, mais socialement très injuste, la limitation des droits de succession devrait aussi être décidée cet été. Elle bénéficiera aux 10 % de successions qui dépassent les 520 000 euros. Enfin et ce n'est pas le dossier le moins inquiétant, sans attendre la rentrée universitaire et afin de s'exonérer d'un conflit avec la communauté enseignante et étudiante, le nouveau gouvernement engagera cet été la réforme sur l'autonomie des universités en matière de recrutements, de financement, de gestion du patrimoine immobilier, d'orientation, de capacités d'accueil, d'association avec des partenaires scientifiques et économiques. Avec des effets délétères attendus en matière d'inégalités de traitement suivant les universités ou les disciplines, en termes de sélection, en matière de dépendance des contenus vis-à-vis des financements privés. Faire vite, telle est la règle. Elle n'a pas qu'une vertu d'affichage vis-à-vis d'un Medef qui attend son retour d'investissement dans cette élection. Il s'agit de prendre de cours le corps social. La riposte unitaire porteuse des attentes des salariés est à l'ordre du jour.

Technocentre Renault

Le suicide d'Antonio B. reconnu comme accident du travail

C'est une étape très importante qui s'est jouée à la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) des Hauts-de-Seine dans le dossier des suicides de salariés du Technocentre de Renault à Guyancourt (Yvelines). La Sécurité sociale vient en effet de reconnaître comme un accident du travail le premier de ces trois suicides. Antonio B., ingénieur en informatique de 39 ans et père d'un garçon de 11 ans, s'était jeté du 5^e étage du bâtiment principal du Technocentre le 20 octobre 2006. La CPAM avait rejeté le 17 janvier dans une première décision le classement du suicide en accident du travail, après une enquête jugée « bâclée » par l'avocate. La Caisse nationale d'assurance maladie a demandé à la CPAM de ré-examiner ce cas, ce qui a donné lieu à cette nouvelle décision. Pour l'avocate de la famille d'Antonio B. maîtresse Rachel Saada, « cette reconnaissance d'un lien avec le travail est une étape symbolique importante, sans compter les indemnités auxquelles cela donne droit. [...] Nous allons maintenant tenter de faire reconnaître la faute inexcusable de Renault, qui avait une obligation d'assurer la sécurité et de protéger la santé



physique et mentale de son salarié », a-t-elle ajouté. « Depuis la rentrée il avait atteint un seuil critique : il s'inquiétait pour son avenir, pour ses missions, était surmené et mis en cause régulièrement par un membre de sa hiérarchie », selon Me Saada. De son côté, Renault « prend acte » de cette décision de la CPAM, a indiqué une porte-parole du constructeur automobile. Le PDG de Renault, Carlos Ghosn, a évoqué mercredi 2 mai « des tensions objectivement très fortes » pour les ingénieurs du groupe, lors de l'assemblée générale du groupe. Il faut « identifier les situations dans lesquelles nos collaborateurs sont seuls en face des difficultés », a-t-il estimé sans remettre en cause sur le fond la stratégie au nom de laquelle ces pressions s'exercent. Le deuxième cas de suicide, celui d'un technicien qui s'est noyé le 22 janvier aux abords du Technocentre, n'aurait pas été reconnu comme un accident du travail. Mais, selon une source proche du dossier citée par l'AFP, cette décision résulte du fait que le corps avait été retrouvé aux limites du site et l'heure du décès n'étant pas précise, il pouvait se situer en dehors des horaires de travail.

Nexter (ex-Giat)

Les négociations salariales en panne de propositions acceptables

Les cinq organisations syndicales du groupe ont quitté vendredi 4 mai une réunion de négociation salariale 2007, estimant « inacceptable » les propositions de la direction. Celle-ci « a présenté une politique d'individualisation à outrance basée sur 0 % d'augmentation générale tant pour les non cadres (ouvriers, techniciens) que pour les cadres », « des budgets différenciés » entre les différentes filiales de Nexter et « un niveau global d'augmentation basé sur 1,2 % d'inflation que conteste l'ensemble des organisations syndicales », ont dénoncé la CGT, la CFDT, FO, la CFE-CGC et la CFTC dans un communiqué commun. Les syndicats ont déposé une motion, exigeant notamment « la mise en place d'augmentations générales pour l'ensemble du personnel », « le respect de l'accord qui garantit l'application de principes identiques entre filiales ». Ils demandent une « véritable réunion de négociation début juin ».

Allemagne

+ 4,1 % pour les métallos

Le patronat et le syndicat IG Metall ont annoncé vendredi 4 mai une hausse de 4,1 % à partir de juin des salaires, suivie d'une nouvelle revalorisation de 1,7 % un an plus tard. Cet accord, qui s'applique d'abord aux 800 000 salariés du secteur dans l'État régional du Bade-Wurtemberg, où se concentre la grande partie de l'industrie automobile allemande doit ensuite être étendu aux 3,4 millions de salariés dans toute l'Allemagne. Les salariés concernés recevront de plus une augmentation de 400 euros en avril et mai, selon les négociateurs. Nombre d'économistes, soutenus par le gouvernement ainsi que la Banque centrale européenne, ont mis en garde récemment contre des augmentations de salaires trop fortes, qui pourraient selon eux faire déraeper la croissance. Mais les organisations syndicales allemandes réclament au contraire une part du gâteau pour les salariés.



Conditions de travail

Menaces et agressions verbales subies par un salarié sur quatre en contact avec le public



Selon une enquête (Sumer 2003) menée en 2003 et rendue publique par le ministère du travail (Darès) le 4 mai, près d'un salarié sur quatre (22 %) en contact avec le public, de vive voix ou par téléphone, déclare avoir subi des agressions verbales, et 2 % des agressions physiques. Au contact du public, une femme sur quatre et deux hommes sur dix déclarent avoir été victimes d'une agression verbale ou physique au cours des douze mois précédant l'enquête. Dans les métiers à dominante féminine, les professions les plus agressées sont celles de la santé et du travail social (infirmières, aides soignantes...), ainsi que les hôtesses d'accueil. « Il semble qu'en présence du public, la survenue d'agressions à l'égard des salariés coïncide souvent avec une organisation du travail rigide ou déficiente », souligne la Darès. Le risque d'agression apparaît plus fort pour les salariés qui ont des horaires atypiques (travail posté, de nuit, le samedi), ou qui travaillent plus long-

temps que l'horaire officiel. Ainsi que pour ceux qui sont soumis à un contrôle hiérarchique ou informatisé, ou qui ne peuvent interrompre leur travail. De même, les salariés qui doivent souvent se dépêcher ou fréquemment faire face à des imprévus, signalent plus d'agressions, tout comme ceux qui déclarent ne pas avoir assez de moyens, d'informations ou de collègues pour réaliser un travail de qualité.

Frontières

Bienvenue à Sarkoland

C'est une histoire hallucinante, mais combien significative qui est arrivée à une médecin malienne, spécialiste du virus du Sida. Invitée à participer à la 4^e Conférence Francophone sur le VIH/Sida qui s'est tenue le 1^{er} avril à Paris, elle a été retenue durant trente heures en centre de rétention à Roissy à son arrivée de Bamako. « C'est ahurissant. Voilà comment on se conduit avec les étrangers et pourtant, c'était l'invitée de la France ! », a commenté auprès de l'AFP Bernard Kouchner, ex-ministre de la Santé, confirmant l'interpellation à Roissy de la praticienne malienne, relatée dans une lettre publiée vendredi par Libération. La spécialiste malienne, qui a préféré garder l'anonymat,

raconte comment, arrivée au poste de contrôle de Roissy-Charles De Gaulle le 29 mars, elle a été fouillée, s'est vu confisquer ses papiers puis a été transférée au centre de rétention de l'aéroport. Elle a été ramenée au bout de quelques heures pour réembarquer sur un vol pour Bamako, lorsqu'un officier de police lui a enfin « donné raison » et a ordonné qu'un téléphone « soit mis à sa disposition ». Dépêchés à l'aéroport, le beau-frère et la belle-sœur de la praticienne, munis de l'inscription du médecin à la conférence, dûment signée par le comité d'organisation de la conférence, ont réussi à la faire sortir de l'aéroport.

Seniors

Pour ceux qui veulent travailler au-delà de 60 ans

Un décret paru au Journal officiel le 27 avril « vient préciser la portée de la garantie, créée par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2007, en faveur de l'emploi des seniors ». Il précise que les assurés de plus de 60 ans désireux de poursuivre leur activité verraient leur pension calculée « selon les mêmes règles que celles applicables à leur soixantième anniversaire ». L'objectif du gouvernement est d'enrayer le rythme des départs actuels, anticipés ou non, qui s'avère plus soutenu que prévu et qui grève les dépenses de la branche vieillesse, en déficit prévu de 3,5 milliards d'euros l'an prochain. « Cette garantie s'applique à toutes les personnes qui peuvent partir à la retraite dès 2007 et bénéficie ainsi aux assurés qui pourraient partir à la retraite en 2007 mais souhaitent continuer à travailler en 2008 et au-delà », précise la Direction de la Sécurité sociale. La garantie vaut pour l'ensemble des paramètres de calcul de la pension : le nombre de trimestres exigé pour bénéficier d'une retraite à taux plein, la durée d'assurance sur la base de laquelle la pension est calculée et le nombre de meilleures années prises en compte.



Nokia Siemens Networks

Suppression de 9 000 emplois, dont un tiers en Allemagne

Les syndicats le redoutaient depuis un an : le numéro trois mondial des réseaux télécoms, va supprimer 9 000 emplois d'ici la fin 2010, dont la moitié en Allemagne et en Finlande. Dans ce pays où 1 700 postes sur 10 000 vont disparaître, 2 000 employés ont spontanément débrayé dans l'après-midi de vendredi 4 mai au siège de Nokia Siemens Networks à Espoo, près d'Helsinki. Le syndicat finlandais de cadres YTN a dénoncé une décision « injuste ». En Allemagne, où près de 3 000 emplois sur 13 000 vont être supprimés, « c'est la colère et l'indignation qui l'emportent », selon IG Metall. « Le plan de suppressions d'emplois, s'il est bien appliqué en l'état, représenterait la perte



de quasiment un emploi sur quatre en Allemagne », a souligné le syndicat dans un communiqué. « Dans la phase de lancement de la nouvelle entreprise, la direction devrait concentrer tous ses efforts dans le renforcement de l'activité », a-t-il ajouté. IG Metall a averti qu'il ferait tout pour faire respecter l'accord signé à l'été 2006 au moment du lancement de l'entreprise et qui exclut tout licenciement sec en Allemagne d'ici septembre 2009. Dans le même secteur d'activité, Alcatel-Lucent a également lancé un vaste plan social dans le cadre d'un plan d'économie de 1,7 milliard d'euros sur trois ans, avec 12 500 suppressions d'emplois prévues dans le monde.